Image not found or type unknown

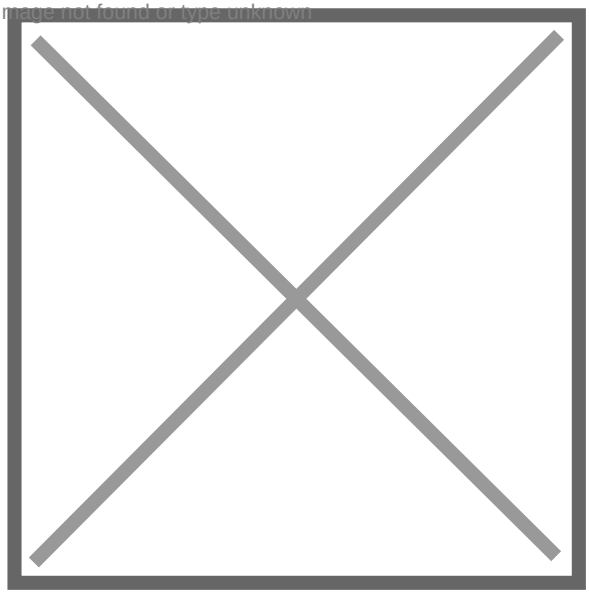

Droit du travail - préavis

Par **Zouzou01**, le **24/02/2012** à **16:42**

Bonjour,

J'ai été licencié pour faute après 3 ans d'ancienneté, durant mon préavis j'aurais commis une faute. Est il possible de rompre le préavis et de ne pas le payer sans en être informé avant?

Par **pat76**, le **25/02/2012** à **18:17**

Bonjour

C'est une faute grave qui vous est reprochée pendant le préavis?

Par **Zouzou01**, le **25/02/2012** à **18:36**

bonjour,

Merci pour votre réponse.
Eh bien je ne sais pas, il ne l'ait pas stipulé sur le courrier que j'ai reçu.

Pour tout vous dire j'ai reçu un courrier avec le solde de tout compte....

Par **pat76**, le **26/02/2012** à **13:40**

Bonjour

Vous assignez votre emplyeur en référé devant le conseil des prud'hommes. Faites-vous aider par un syndicat.

L'employeur ne pouvait vous interdire de finir votre période de préavis, sans vous convoquer à un entretein préalable et ensuite de vous licencier pour faute grave.

Votre employeur vous avait demandé par écrit de ne plus poursuivre votre préavis?

Il vous a envoyé le certificat de travail, l'attestation pôle emploi et le solde de tout compte par courrier?

Vous ne signez pas l'exemplaire du solde de tout compte destiné à l'employeur.

Informez également l'inspection du travail de la situation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés